

**TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE
d'une S.A.R.L. en E.U.R.L. ou d'une E.U.R.L. en S.A.R.L.**

Dépôt d'actes

- 1 copie certifiée conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire indiquant la mise à jour des statuts.
- 1 exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le représentant légal.

Autres pièces

- Un pouvoir signé par le représentant légal, si nécessaire.

Frais greffe

(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)

Ø Modification..... 76,01 €

Frais C.C.I.T.

Un règlement par chèque, CB ou espèces de..... 70,00 € Net de taxe

Formulaires

- Imprimé M2 en deux exemplaires signés en original.
- Imprimé TNS pour le gérant majoritaire ou l'associé unique de l'EURL.
- Attestation précisant la nature de la gérance.

